

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 17 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le **17 juillet**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 juillet 2015, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire

**Etaient Présents** : Jean-Paul PINAUD (a reçu procuration de Jean-Loup OUDIN), Jean-Luc LAUVERJAT (a reçu procuration de Dorothée GALOPIN), Bernadette CORJON (a reçu procuration d'Eliane COGNOT), Jean-Marc SECQUEVILLE (a reçu procuration de Sylvain PHILIPPOT), Annie GREGOIRE (a reçu procuration de Simone TOUCHARD), Gratiane DES DORIDES, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Dominique DE WILDE, Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT (a reçu procuration de Dominique DENIS), Philippe MOREAU (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Eliane COGNOT (a donné procuration à Bernadette CORJON), Simone TOUCHARD (a donné procuration à Annie GREGOIRE), Jean-Loup OUDIN (a donné procuration à Jean-Paul PINAUD), Sylvain PHILIPPOT (a donné procuration à Jean-Marc SECQUEVILLE), Dorothée GALOPIN (a donné procuration à Jean-Luc LAUVERJAT), Maryse TRIPIER (a donné procuration à Philippe MOREAU), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Véronique DAL PONT), Dominique DENIS (a donné procuration à Monique PIOT)

**Absent** : Jean-Claude GOMA

Jean-Luc LAUVERJAT est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 30 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire souhaite remercier les élus, le personnel communal et toutes les associations qui se sont investies sur la manifestation du 14 juillet, qui a été une réussite. Madame Cailleau déplore le manque de couverture dans la presse locale.

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Un arrêté préfectorale en date du 15 juillet durcit les limitations d'usage de l'eau (interdiction d'arrosage des espaces verts, des espaces sportifs, etc.) ; il est consultable en mairie.
- Le plan départemental Canicule a été levé. Néanmoins, un certain nombre de personnes isolées et/ou fragiles sont inscrites sur le registre communal, qu'il convient de visiter afin de s'assurer qu'elles ne manquent de rien.
- La Ville de Remetea en Roumanie va nous faire parvenir, à son tour, une lettre d'intention pour le jumelage avec Nogent sur Vernisson.
- La réfection de la toiture de l'école élémentaire est terminée, sous réserve de la réception des travaux.
- Les travaux du Pont du Tacot sont en cours ; le Pont est en mauvais état et sa rénovation risque de prendre plus de temps que prévu. Des personnes (voitures, piétons) ne respectent pas la signalisation du chantier. La canalisation du réseau incendie, qui passe sur le Pont, est en mauvais état ; Véolia va déterminer s'il convient de la renouveler. Monsieur Moreau souligne qu'en cas de renouvellement, il serait bon de la déplacer pour le côté esthétique du Pont.
- La loi NOTRe a été approuvée ce jour par le Parlement. Diverses modifications au projet de loi ont été introduites en Commission Mixte Paritaire, et notamment : fixation du seuil des intercommunalités à 15 000 habitants, transfert de l'eau et de l'assainissement aux intercommunalités en 2020.
- Les dépenses 2015 relatives à l'entretien du patrimoine communal s'élèvent pour le moment à 163 584 euros TTC (109 655 € pour le pont du Tacot, 35 049 € TTC pour la toiture de l'école élémentaire, 7 490 € TTC pour la maison du gardien du Château, 11 660 € TTC pour le bassin d'orage du Baugé).

## INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Le questionnaire sur le schéma de mutualisation est à retourner le 31 août au plus tard au cabinet Omnis Conseil. Madame Piot souligne la difficulté rencontrée à la lecture du questionnaire. Une réunion entre élus communaux semblerait pertinente pour faire émerger les idées. Monsieur le Maire précise que ce questionnaire doit faire émerger des orientations pour les entretiens qui se dérouleront en septembre. Monsieur le Maire déplore le manque d'implication de certaines communes membres de l'intercommunalité, dans le comité de pilotage mis en place pour l'élaboration du schéma de mutualisation. Monsieur Moreau regrette le manque de communication de l'intercommunalité, dont aucun représentant n'ait venu faire une intervention en conseil municipal. Madame Des Dorides et Monsieur Moreau soulignent les risques liés au passage à une intercommunalité à 15 000 habitants : désintérêt des élus et des habitants pour l'échelon intercommunal, éloignement du centre de prise de décision.
- Les travaux de l'Espace des Etangs ont pris un mois de retard. La mise en service est prévue au printemps 2016. Madame Cailleau signale que des personnes s'introduisent sur le chantier.

## DECISIONS FINANCIERES

Néant

## ORDRE DU JOUR

### 1/ Attribution du marché de restauration scolaire

Le contrat de fournitures de repas en liaison froide conclu avec Scolarest étant arrivé à échéance, une consultation a été lancée au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.

Cette consultation concerne la fourniture, comprenant la confection et la livraison, de repas en liaison froide, à compter de la rentrée scolaire 2015-2016, sous la forme d'un marché à bons de commande. Le nouveau contrat sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable expressément une fois, deux mois avant la date d'anniversaire d'attribution du marché.

Monsieur Secqueville présente aux conseillers municipaux la procédure et le déroulement de la consultation, ainsi que le rapport d'analyse des offres établi à la suite du travail des commissions « Ouverture des Plis » et « Affaires scolaires ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché de prestation de restauration scolaire à l'entreprise Scolarest, en retenant l'offre de base et l'option 1 (fourniture de repas aux adultes), pour les montants suivants :

Candidat	Repas Maternelle HT	Repas Elémentaire HT	Repas adulte HT
Scolarest	2.36 €	2.45 €	2.61 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et tout document relatif à cette affaire.

### 2/ Avenant au marché de conception et de reconstruction de la station d'épuration communale

Le groupement d'entreprises titulaire du marché de conception et de reconstruction de la station d'épuration, dont le mandataire est MSE, propose l'installation d'un débitmètre électromagnétique sur le trop plein du bassin tampon.

Ce dispositif, qui ne répond pas à une obligation réglementaire, présente un intérêt écologique, reconnu par les différents partenaires techniques et financiers de l'opération qui nous incitent fortement à l'installer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des travaux et l'ajout de la prestation supplémentaire,

- APPROUVE le projet d'avenant n° 1 au marché passé avec le groupement MSE, tel que figurant au tableau ci-dessous :

Entreprise	Marché initial HT Tranche ferme	Marché initial HT Tranche conditionnelle	Avenant n° 1 HT	Nouveau montant marché HT
Groupement MSE	1 838 000 €	5 600 €	4 900 €	1 848 500 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché, et tout document relatif à cette affaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Loiret pour ces travaux complémentaires,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Eau et Assainissement (chap. 23).

Au cours des débats, Monsieur le Maire précise que la solution de mesure du trop-plein proposée par MSE (lame déversante avec sonde us) a fait l'objet d'un avis défavorable de l'Agence de l'Eau qui préconise la mise en place d'un débitmètre électronique au niveau du bassin tampon afin d'avoir un rejet dans le Vernisson déjà épuré. L'absence de suivi des préconisations de l'Agence de l'Eau pourrait entraîner le non-versement du solde des subventions attribuées pour la nouvelle station d'épuration, et l'absence de prime pour épuration. L'Agence de l'Eau s'est engagée à subventionner ces travaux supplémentaires aux mêmes taux que l'opération globale.

### 3/ Rénovation du Pont du Tacot : travaux complémentaires

Le marché de rénovation du Pont du Tacot a été attribué, par décision de Monsieur le Maire, à l'entreprise Veyer pour un montant de 88 804.10 euros HT, soit 106 564.92 euros TTC.

Des travaux complémentaires sont nécessaires pour la modification et la mise aux normes des garde-corps existants, pour un montant de 2 575.80 euros HT.

Pour rappel, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour signer tout marché jusqu'à 90 000 euros HT. Cet avenant portant le montant de marché au-delà des 90 000 euros, il est proposé au Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des travaux et l'ajout de la prestation supplémentaire,
- APPROUVE le projet d'avenant n° 1 au marché passé à l'entreprise VEYER, tel que figurant au tableau ci-dessous :

Entreprise	Marché initial HT	Avenant n° 1 HT	Nouveau montant marché HT
Entreprise Veyer	88 804.10 €	2 575.80 €	91 379.90 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché, et tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal (chap. 23).

Au cours des débats, Madame Piot déplore que cet avenant porte le montant des travaux au-delà du coût annoncé, et que les travaux n'aient pas été engagés l'an dernier alors que le marché était prêt. Monsieur le Maire précise que la mise aux normes des garde-corps est indispensable, et que le marché a fait l'objet d'une renégociation globale avec l'entreprise suite au diagnostic plomb, avec la prise en charge de certains travaux par les services techniques. De plus, ces travaux ont été reportés en 2015, en raison de l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire, pour laquelle l'enveloppe budgétaire globale n'avait pas été finalisée.

#### **4/ Equipement informatique de l'école élémentaire : sollicitation de la réserve parlementaire**

Le projet d'équipement informatique de l'école élémentaire, sollicité par l'équipe enseignante, consisterait en l'acquisition du matériel suivant :

- 5 Vidéoprojecteurs interactifs
- 10 Ordinateurs portables
- 1 Ordinateur de bureau

L'acquisition de cet équipement a fait l'objet d'une première estimation, à hauteur de 11 620.41 euros HT, soit 13 944.49 euros TTC. Il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'acquisition de l'équipement informatique pour l'école élémentaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière la plus élevée possible, au titre de la réserve parlementaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal (chap. 21).

Au cours des débats, Monsieur Moreau demande des précisions sur cette possibilité de financement : la sollicitation doit être préalable à la réalisation de l'opération, auprès d'un seul parlementaire.

#### **5/ Demande de subvention dans le cadre des aides à la voirie communale : travaux de reprise des caniveaux**

La Commune procède à des travaux de reprise des caniveaux béton devant le Monument aux Morts. Ces travaux représentent un coût de 3 360 euros HT, soit 4 032 euros TTC. Ils sont susceptibles de bénéficier d'aides à la voirie communale, lesquelles aides sont réparties au niveau départementale par le Conseil Départemental du Loiret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'octroi d'une aide aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental du Loiret, au titre du programme d'aide à la voirie communale 2015,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Au cours des débats, Monsieur Moreau souligne les dégâts occasionnés sur la voirie par les camions poids-lourds qui se rendent à Faurécia, et se demandent si une concertation pourrait être menée avec l'entreprise sur les aménagements qui pourraient être envisagés afin de les limiter. Monsieur le Maire propose de prendre contact avec le nouveau directeur du site de Faurécia.

#### **6/ Convention de mise à disposition des salles communales**

Le projet de convention de mise à disposition des salles communales pour les associations et particuliers précise notamment les points suivants :

- conditions d'utilisation des salles communales
- dispositions relatives à la sécurité
- période de mise à disposition (ponctuelle ou permanente)
- conditions financières de mise à disposition

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention de mise à disposition des salles communales, tel qu'annexé à la présente délibération, qui sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec les différents utilisateurs des salles communales.

Au cours des débats, Monsieur Secqueville présente le projet de convention qui comprend à la fois une partie administrative et une partie réglementation incendie, et rappelle les obligations réglementaires liées à la mise à disposition des ERP. La mise en place de la convention s'accompagnera d'une formation du personnel communal en charge des locations, afin qu'il puisse informer les utilisateurs sur la sécurité incendie, et d'un nouveau formulaire d'état des lieux. L'objectif de la convention est d'informer les utilisateurs et de protéger la collectivité, et de les responsabiliser. Madame Piot s'interroge sur l'assurance des associations. Madame Grégoire précise que les associations, en cas d'utilisation d'une salle, peuvent prendre une extension de l'assurance responsabilité civile.

#### **7/ Convention entre la Commune de Nogent sur Vernisson et l'USM Montargis Handball**

Le projet de convention entre la Commune et l'USM Montargis Handball concerne la mise à disposition d'un moniteur d'éducation physique et sportive à l'école élémentaire au cours de l'année scolaire 2015-2016.

Le coût de cette mise à disposition s'élève à 28 euros TTC par heure d'intervention, auquel s'ajoute un forfait déplacement de 8 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention entre la Commune et l'USM Montargis Handball, telle qu'annexée à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **8/ Convention pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie au château d'eau**

Le projet de convention avec la société Infracos relative à l'implantation d'un relais de téléphonie mobile au château d'eau fixe notamment les clauses suivantes :

- convention pour une période 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, qui sera prorogée tacitement par période de 12 ans, sauf dénonciation par l'une des parties, vingt-quatre mois avant la date d'expiration de la période en cours,
- fixation du loyer annuel à 4 100 euros,
- révision annuelle du loyer au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, avec une augmentation annuelle de 2 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention tripartite d'occupation privative du domaine public pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile sur le château d'eau, telle qu'annexée à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait le point sur la rénovation du château d'eau. Les travaux d'isolation intérieure et extérieure sont achevés. La remise en eau s'effectuera de manière progressive, afin de vérifier l'étanchéité.

Monsieur Moreau souhaite savoir si une réflexion sur le service civique est actuellement menée. Ce dispositif, en partie financé par l'Etat, permettrait d'offrir des postes à des jeunes nogentais entrant sur le marché du travail et pourrait concerner des services comme les Temps d'Activités Périscolaires. Monsieur le Maire se documentera sur le sujet.

Fin de séance : 21h25

<b>Membres du Conseil Municipal présents lors de la séance du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2015</b>			
Michel LE ROUX	Eliane COGNOT	Jean-Paul PINAUD	Jean-Luc LAUVERJAT
Bernadette CORJON	Jean-Marc SECQUEVILLE	Simone TOUCHARD	Jean-Loup OUDIN
Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE	Gratiane DES DORIDES	Jean-Luc PICARD
Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE	Raul DA SILVA BRAS
Jean-Claude GOMA	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	